

SEXUALITE ET CULTURE

I/ Les ethnies existant au Burkina-Faso

Le BURKINA-FASO compte une soixantaine d'ethnies d'importance démographique inégale, elles n'occupent pas toujours des aires géographiques précises.

Certaines ethnies à tradition commerçante sont présentes dans tout le pays en particulier les centres urbains et les gros villages. C'est le cas des YARSE que l'on trouve dans tout le pays mossi et des dioula au sud-ouest et dans les villes.

Il en est de même pour les populations migrantes. Principalement les Mossé qui, débordent largement de l'aire ethniques qui leur est attribuée sur la carte.

Au fil du temps, ils se sont progressivement installés dans de nombreuses régions du Burkina Faso.

Les Peulhs, peuple nomade, gardiens des troupeaux des agriculteurs de la zone soudanienne, victimes des sécheresses successives et de la désertification, migrent vers le sud du pays avec leur bétail, soit pour s'installer auprès des points d'eau permanents, soit pour transhumer en saison sèche. Ils restent dominants dans les provinces du nord-est.

Il est difficile de regrouper toutes ces ethnies en « famille » plus ou moins proches, car chacune a une personnalité. Cependant, quelques critères permettent d'associer certaines ethnies dans un groupe plus large : parenté de coutumes et traditions, organisation sociale, méthodes de mise en valeur du milieu, habitat...

Les critères certes, subjectif, mais qui nous semble le plus proche de la réalité est la conscience que chaque ethnie proche d'une autre ethnie. Cette conscience accorde une certaine importance aux origines historiques ou géographique :

Les populations les plus anciennement installées, Bobo, Bwa, Gourounsi, Pougouli, Sénoufo, Gouin... en mettant à part le groupe Lobi venu de la rive gauche du Mouhoun en groupes successifs en refoulant les Dorosye et les vigne.

Les populations néo-soudaniennes qui ont formé dans le passé des royaumes puissants.

Les Mossés, dont la forte organisation politique hiérarchisée a permis, après les avoir vaincus, d'intégrer les Nyonyonssé premiers habitants du pays, et de s'étendre au détriment des voisins, notamment les Kurumba et les Gourounsi,

Les Gourmantché, à l'est, auxquels peuvent s'apparenter les YARSE,

Les Songhay, peu nombreux au B.F, leur langue et leur culture sont totalement différentes de celles des ethnies. Ils ont eux aussi, constitué un grand empire historique.

Les populations **Mandé**, venues de la haute vallée du Niger, les **Marka** qui se sont insérés dans les pays Bwa, les **Bissa**.

Les populations du sahel, nomades en voie de sédentarisation.

- les **Peulhs** et leurs anciens captifs sédentaires, les **Rimaïbe**,
- les **Touareg** et leur ancien captif, les **Bella**.

Deux groupes sont difficilement classables :

Les **Dogon**, peu nombreux, débordent en population résiduelles et les **syemou**, dans la région d'Orodara dont l'origine nous est encore inconnue.

III/ LE REGROUPEMENT DES ETHNIES (Ou les différents groupes ethniques)

L'Ethnie est un regroupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture.

La variable ethnie revêt une très grande importance dans la mesure ou l'appartenance à un groupe ethnique conditionne le comportement de l'individu.

L'enquête démographie de 1991 va permettre de distinguer (9) groupes ethniques qui sont :

le groupe Mossi qui représente 48,6% de la population totale. Ils peuplent essentiellement le plateau central qui couvre 12 provinces sur les 30 (source INSD – 1991). Cependant on les retrouve un peu partout dans les autres provinces sous l'effet des migrations internes.

Le groupe peulh qui représente 7,8% de la population, peuple essentiellement les provinces du Nord (Seno, Soum, Oudalan). Ces populations dont la plupart sont éleveurs et parfois nomades se rencontrent un peu partout dans le pays.

Le groupe Bobo quant à lui représente 6,8% et habitent la région ouest du pays.

Les autres Mandingues (7,0%) est un groupe composé de Bambara, Dioula, Bobo-dioula, Marka, Dafing, Pana, Samo, Dogon, Bozo, Ouara, Sembla.

Le groupe Gourounsi (6,0%) est répartie sur (3) provinces principalement : Nahouri, Sanguié et Sissili.

Les groupes **Bissa** (4,4%) **Dagari Lobi** (4 ,3%), **Senoufo** (2,2%).

Le reste des ethnies est regroupé dans d'autres groupes et leur importance numérique prise isolément et faible.

Certes, le B.F compte une diversité d'ethnie et il ressort que 44,5% des chefs de ménage appartiennent à l'ethnie Mossi.

Les autres ethnies les plus importantes, sont les Fulfudé (8,1%), les Gourmatché (7,0%) les Dafing (4,5 %), les Bissa (4 ,2%), les Bobo (3,9%) et les Bwaba (3,9%).

Ci-joint tableau de la population Résidente selon l'ethnie et le sexe

Groupe ethnique	Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion (%)
Bissa	191672	209948	401620	4,4
Bobo	302708	319549	622257	6,8
Autres Mandingues	320729	319629	640358	7,0
Dagara-lobi	195828	197360	393188	4,3
Gourmatche	318057	324143	642200	7,0
Gourounsi	264892	283539	548431	6,0
Mossi	2169083	2293650	548431	48,6
Senoufo	98899	106162	205061	2,2
Peuhl	356014	363203	719217	7,8
Autres	273688	280299	553987	6,0
N D	613	1156	1769	0,0
TOTAL	44 92 153	4698638	9190791	100

NB : ND = Non Désigne

Source : Institut National de la Statistique et de la démographie (INSD)
Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991.

La procédure des fiançailles traditionnelles.

La procédure des fiançailles dans toutes les ethnies est presque identique mais la nature des dotes diffère d'une ethnie à l'autre.

Chez les Mossi : ainsi après consentement mutuel entre un homme et une femme de se prendre pour époux. Ces derniers mettent leurs parents directs au parfum de la bonne nouvelle.

Ensuite le père du futur époux en parle également à un de ses amis.

Puis à deux, ils choisissent un membre de la famille pour représenter la famille en tant que porte parole. Il convient de noter que le porte parole est le plus souvent le plus âgé de la famille.

Dès lors, celui-ci se chargera de rentrer en contact avec la future belle famille afin de leur faire part de leur sollicitation en ces mots.

« Nous venons vers vous exprimer un besoin. Par conséquent nous venons solliciter de votre haute bienveillance.

Après avoir pris connaissance de l'objet de la visite, les parents de la future épouse appellent leur fille pour recueillir son avis sur la question.

Dès lors que cette dernière donne son avis consentant, les représentants du futur gendre s'enquerrissent des conditions à remplir. Lesdites conditions portent notamment sur le dot (officiellement interdite par la loi, mais existant toujours dans les faits)

Il faut aussi noter que le seul consentement de la fille ne suffit pas. Les parents de cette dernière recueillent également celui de la famille élargie avant de donner suite à la demande.

Une fois l'accord de la famille élargie donné, il appartient aux tantes du futur gendre de se rendre chez celles (les tantes) de la future épouse en possession de don composé le plus souvent de 3 pagnes, une somme de 1000F CFA (ou plus selon les capacités) et un foulard. L'ensemble de ces dons s'appelle « SAKDTEDO ».

L'acceptation de ces dons matérialise l'accord des deux familles pour le déroulement des fiançailles.

Quant à la dot proprement dite, elle est composée de : (1) mouton plus un coq plus une calebasse de cola plus une somme d'argent non définie.

La somme d'argent se partage entre le père et ses frères, puis successivement les femmes de ces derniers.

La cola est également distribuée à tous les membres de la famille.

En ce qui concerne la mère de la future épouse, elle bénéficie d'une somme d'argent appelée « Gnamwamde » dont le montant est égal à 2000F CFA.

Tous ces actes ayant été accomplis, la date du mariage traditionnel (PPS) se décide de commun accord entre les deux familles concernées.

La définition des fiançailles selon les coutumes

Les fiançailles du point de vue traditionnelle, est le lien sacré permettant d'unir les futurs époux.

C'est une sorte de pré mariage. Dans certaines ethnies, les fiançailles a de mariage, car le gendre pouvait déjà amener sa future épouse avec lui. Les fiançailles traditionnelles ont aussi le mérite de permettre aux familles réciproques de se faire connaissance. Toute chose permettant d'éviter les cas d'incompatibilité de mariage par ex : les YARSE et les PEULH.

VI/ L'importance de la dot dans les fiançailles traditionnelles

Officieusement, la dot permet à la famille de la future épouse de mesurer en quelque sorte les moyens financiers de celle du gendre.

Mais, force est de constater que de nos jours cette pratique tend à disparaître, car étant interprétée par les modernistes comme une mise en vente voilée de la femme. Ce qui est contraire à la morale, dans la mesure où la femme ne s'aurait nullement être comparée à un objet.

A titre d'illustration, chez les peulh, la famille de la femme recevait du gendre environ (30) têtes de bœufs. Dite donation considérée étant les biens propre à la femme.

En outre chez les Bella, il s'agissait de (50) têtes d'ânes.

VII/ La prohibition de la fornication

La fornication est le fait pour une femme ou un homme d'avoir des relations sexuelles avant le mariage.

Cette pratique était interdite dans la coutume car considérée comme une ignominie (deshonneur extrême) pour la famille de la fille.

A contrario, la femme ayant conservé sa virginité, était signe d'honneur à l'égard de la femme d'une part et de sa famille d'autre part.

Chez les Mossi, par exemple, le drap souillé au lendemain des noces était remis à la famille de l'épouse accompagné d'un mouton ou d'un boeuf, en plus quelque mets, en guise de félicitation pour leur ardeur et leur rigueur dans l'éducation de leur enfant.

VII/ Autre voie de liaison

La captivité de la future épouse

Cette pratique est courante dans certaines ethnies telles les bissa et les mossi. Certains prétendants usaient de cette voie lorsque leur chance était mince dans le cas de la procédure régulière ; par exemple si la fille était déjà destinée à un autre prétendant.

Cependant, cette voie de liaison présente certains inconvénients car la fille est passible de bannissement de la part des membres de sa famille.

Dans cette situation, le couple doit s'installer très loin voire dans un autre pays pour éviter le courroux de la belle famille.

Ensuite, lorsque le couple engendre des enfants, la liaison est consommée. Néanmoins ; si l'époux désire revenir dans sa belle famille ; il devra rembourser la dot du précédent prétendant.

Pour apaiser le courroux de sa belle famille il devra également demander pardon en se munissant de dolo plus un bœuf ou un mouton. Après acceptation de la belle famille, la liaison est désormais acquise et revêtue de la forme régulière.